

PLANIFIQUE DÉGRESSIF 9

Communication à caractère promotionnel.

Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie¹ et à la date d'échéance² (ci-après désigné le « titre », le « titre de créance » ou le « produit »).

Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type actions. Il s'inscrit dans le cadre de la diversification des actifs financiers d'un investisseur et n'est pas destiné à en constituer la totalité.

Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement : 10 ans (hors remboursement automatique anticipé³). En cas de revente avant la date d'échéance² ou de remboursement automatique anticipé³, l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori.

Cadre d'investissement/éligibilité : Compte-titres dans le cadre d'une offre ne donnant pas lieu à la publication d'un prospectus exclusivement (placement privé uniquement) et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel ou collectif).

Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel ou collectif), l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part et l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

Les investisseurs ne sont pas protégés contre l'effet de l'inflation dans le temps. Le rendement réel du produit corrigé de l'inflation peut par conséquent être négatif.

ISIN : FR001400PHI5

Période de commercialisation : du 29 avril 2024 au 30 septembre 2024 (inclus). La commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis avant le 30 septembre 2024.

Produit émis par Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A.⁴ (l'« Émetteur »), bénéficiant d'une garantie des sommes dues fournie par Citigroup Global Markets Limited⁴ (le « Garant »). L'investisseur est par conséquent exposé au risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, ainsi que de défaut de paiement, faillite et de mise en résolution du Garant.

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE

1. L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date d'échéance² ou de remboursement automatique anticipé³. L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement ou de faillite de l'Émetteur et du Garant et de mise en résolution du Garant. Pour les autres risques de perte en capital, voir pages suivantes.

2. Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 11 pour le détail des dates et des barrières.

3. Le remboursement automatique anticipé ne pourra se faire, en tout état de cause, avant la fin du 5^{ème} trimestre suivant la date de constatation initiale (30 septembre 2024).

4. Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A. : Standard & Poor's A+ / Moody's A1 / Fitch A+. Citigroup Global Markets Limited : Standard & Poor's A+ / Moody's A1 / Fitch A+. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 12 avril 2024. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation et ne sont pas une garantie de solvabilité du Garant et de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre de créance.

. Points clés

Pour un investissement dans « Planifique Dégressif 9 », l'investisseur est exposé pour une durée de 5 trimestres à 40 trimestres à l'évolution du niveau de l'indice Morningstar Developed Markets Select 30 Decrement 50 Point GR EUR (Code Bloomberg : MONDE50 Index) (ci-après l'"Indice") calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 50 points d'indice par an, ce qui est moins favorable pour l'investisseur.

- Un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse¹ enregistrée par l'Indice si celui-ci clôture, à la date de constatation finale², à un niveau strictement inférieur à 60% de son Niveau Initial², tel que défini en page 4 (ci-après le « Niveau Initial »). La perte en capital peut être totale si l'Indice a une valeur nulle à la date de constatation finale².
- Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement à partir du 5^{ème} trimestre à compter du 30 septembre 2024 (date de constatation initiale) et jusqu'au 39^{ème} trimestre dès lors que l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à la barrière de remboursement automatique anticipé² à une date de constatation trimestrielle², la première étant le 30 décembre 2025.
- Un objectif de gain plafonné de 1,75% par trimestre écoulé depuis le 30 septembre 2024 si, à une date de constatation trimestrielle², l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à la barrière de remboursement automatique anticipé² ou si l'Indice clôture, à la date de constatation finale², à un niveau supérieur ou égal à 65% de son Niveau Initial². L'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse du niveau de cet Indice (soit un Taux de Rendement Annuel Net³ maximum de 5,75%).
- La barrière de remboursement automatique anticipé² est fixée à 100% du Niveau Initial² à la 1^{ère} date de constatation trimestrielle, soit le trimestre 5 (le 30 décembre 2025) et diminuera de 1,00% chaque trimestre jusqu'au trimestre 39 (le 30 juin 2034).

La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance « Planifique Dégressif 9 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel ou collectif) dans le cadre desquels ce produit peut être proposé.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale des titres « Planifique Dégressif 9 » soit 1 000 EUR. Le montant remboursé s'entend hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux.

Les Taux de Rendement Annuels Nets présentés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel ou collectif) ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1% par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel ou collectif) ou au compte-titres, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. Ils sont calculés pour un investissement de 1 000 EUR à partir de la date de constatation initiale, le 30 septembre 2024, jusqu'à la date de remboursement automatique anticipé² ou d'échéance² selon les cas.

En cas d'achat après le 30 septembre 2024 (la date de constatation initiale) et/ou de vente du titre de créance avant la date d'échéance² ou la date de remboursement automatique anticipé² effective (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel ou collectif), ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie ou de retraite individuel), les Taux de Rendement Annuels Nets effectifs peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuels Nets indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur supporte le risque de défaut ou de faillite de l'Émetteur et le risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution du Garant.

Le titre de créance « Planifique Dégressif 9 » peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel ou collectif).

Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel ou collectif), l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part et l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

1. La baisse de l'Indice est l'écart entre son Niveau Initial² et son niveau de clôture à la date de constatation finale (le 02 octobre 2034) exprimée en pourcentage de son Niveau Initial².

2. Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 11 pour le détail des dates et des barrières.

3. Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent nets hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel ou collectif) ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir ci-dessus pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

. Avantages Inconvénients

Avantages_

- Si à une date de constatation trimestrielle¹, de la fin du 5^{ème} trimestre à la fin du 39^{ème} trimestre, l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à la barrière de remboursement automatique anticipé¹, un **mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé** et l'investisseur reçoit², à la date de remboursement automatique anticipé¹ correspondante, son capital majoré d'un gain de 1,75% par trimestre écoulé depuis le 30 septembre 2024 (soit un Taux de Rendement Annuel Net² maximum de 5,75%).
- Si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a jamais été activé et si à la date de constatation finale¹ l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 65,00% de son Niveau Initial¹, l'investisseur reçoit², à la date d'échéance¹, son capital majoré d'un gain de 1,75% par trimestre écoulé depuis le 30 septembre 2024, soit une valeur de remboursement de 170,00% du capital initial (soit un Taux de Rendement Annuel Net² de 4,38% dans ce scénario).

Inconvénients_

- Le produit présente un risque de **perte en capital en cours de vie et à la date d'échéance¹**. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarios, **les investisseurs peuvent perdre la totalité de leur capital initialement investi**. En cas de revente des titres de créance avant la date d'échéance¹, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marchés du jour. **La perte en capital peut être partielle ou totale**. Si le cadre d'investissement du titre de créance est un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel ou collectif), le dénouement, ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date d'échéance¹.
- Le produit est également soumis au **risque lié à l'inflation**. Une inflation élevée dans la durée aura un impact négatif sur le rendement réel du produit.
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement et de faillite (qui induit un risque de non-remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur ainsi qu'au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant**.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 5 à 40 trimestres.
- Le rendement du produit « Planifique Dégressif 9 » à la date d'échéance¹ est très sensible à une faible variation du niveau de clôture de l'Indice autour des barrières de 65% et de 60% de son Niveau Initial¹ à la date de constatation finale¹.
- Dans un contexte de marché fortement baissier si le niveau de clôture de l'Indice est toujours strictement inférieur à la barrière de remboursement automatique anticipé¹ aux différentes dates de constatation trimestrielle¹, le mécanisme de remboursement automatique anticipé ne sera jamais activé.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle du niveau de l'Indice, du fait du **mécanisme de plafonnement des gains** (soit un Taux de Rendement Annuel Net² maximum de 5,75%).
- **L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent, et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 50 points d'indice par an, ce qui résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement**. Si les dividendes bruts distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.
- **En cas de marché baissier, la baisse de l'Indice sera accélérée et amplifiée si le montant annuel des dividendes réinvestis dans l'Indice est inférieur au prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice**, car le prélèvement forfaitaire, d'un niveau constant de 50 points d'indice, pèsera de plus en plus fortement, relativement au niveau de l'Indice.
- À titre de comparaison, un produit présentant les mêmes caractéristiques mais indexé à l'indice Morningstar Developed Markets Select 30 GR EUR (code Bloomberg : MONDEGE Index) aurait un objectif de gain inférieur. **Le rendement plus important de « Planifique Dégressif 9 » n'est possible qu'en raison d'un risque de perte en capital également plus important**.

1. Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 11 pour le détail des dates et des barrières.

2. Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent nets hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel ou collectif) ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.



. Détail du mécanisme de remboursement

Détermination du Niveau Initial_

À la date de constatation initiale (le 30 septembre 2024) on observe le niveau de clôture de l'Indice et on le retient comme Niveau Initial.

Barrière de remboursement automatique anticipé (Trimestres 5 à 39)_

La barrière de remboursement automatique anticipé est fixée à 100% du Niveau Initial à la 1^{ère} date de constatation trimestrielle, soit le trimestre 5 (le 30 décembre 2025) et diminuera de 1,00% chaque trimestre jusqu'au trimestre 39 (le 30 juin 2034).

Trimestres	Dates de constatation trimestrielle	Barrière de remboursement automatique anticipé
Trimestre 1	N/A	N/A
Trimestre 2	N/A	N/A
Trimestre 3	N/A	N/A
Trimestre 4	N/A	N/A
Trimestre 5	30 décembre 2025	100,00%
Trimestre 6	30 mars 2026	99,00%
Trimestre 7	30 juin 2026	98,00%
Trimestre 8	30 septembre 2026	97,00%
Trimestre 9	30 décembre 2026	96,00%
Trimestre 10	30 mars 2027	95,00%
Trimestre 11	30 juin 2027	94,00%
Trimestre 12	30 septembre 2027	93,00%
Trimestre 13	30 décembre 2027	92,00%
Trimestre 14	30 mars 2028	91,00%
Trimestre 15	30 juin 2028	90,00%
Trimestre 16	2 octobre 2028	89,00%
Trimestre 17	4 janvier 2029	88,00%
Trimestre 18	3 avril 2029	87,00%
Trimestre 19	2 juillet 2029	86,00%
Trimestre 20	1 octobre 2029	85,00%
Trimestre 21	4 janvier 2030	84,00%
Trimestre 22	1 avril 2030	83,00%
Trimestre 23	1 juillet 2030	82,00%
Trimestre 24	30 septembre 2030	81,00%
Trimestre 25	30 décembre 2030	80,00%
Trimestre 26	31 mars 2031	79,00%
Trimestre 27	30 juin 2031	78,00%
Trimestre 28	30 septembre 2031	77,00%
Trimestre 29	30 décembre 2031	76,00%
Trimestre 30	30 mars 2032	75,00%
Trimestre 31	30 juin 2032	74,00%
Trimestre 32	30 septembre 2032	73,00%
Trimestre 33	30 décembre 2032	72,00%
Trimestre 34	30 mars 2033	71,00%
Trimestre 35	30 juin 2033	70,00%
Trimestre 36	30 septembre 2033	69,00%
Trimestre 37	30 décembre 2033	68,00%
Trimestre 38	30 mars 2034	67,00%
Trimestre 39	30 juin 2034	66,00%



. Détail du mécanisme de remboursement

Mécanisme de remboursement automatique anticipé (trimestres 5 à 39)_

À chaque date de constatation trimestrielle¹, de la fin du 5^{ème} trimestre à la fin du 39^{ème} trimestre, on compare le niveau de clôture de l'Indice à son Niveau Initial¹.

Si l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à la barrière de remboursement automatique anticipé¹, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et le produit s'arrête. L'investisseur reçoit² alors à la date de remboursement automatique anticipé¹ correspondante :

**Le capital initial +
Un gain de 1,75% par trimestre écoulé depuis le 30 septembre 2024, soit 7,00% par an (soit un Taux de Rendement Annuel Net² maximum de 5,75%)**

Sinon, le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et le produit continue.

Mécanisme de remboursement à la date d'échéance¹ (trimestre 40)_

À la date de constatation finale (le 02 octobre 2034), si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment, on compare le niveau de clôture de l'Indice à son Niveau Initial¹.

Cas défavorable : Si l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 60% de son Niveau Initial¹, l'investisseur reçoit² à la date d'échéance, le 10 octobre 2034 :

Le capital initial diminué de l'intégralité de la baisse³ enregistrée par l'Indice

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte partielle ou totale du capital (soit un Taux de Rendement Annuel Net² inférieur à -5,91%)

Cas médian : Si l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 60% de son Niveau Initial¹ mais strictement inférieur à 65% de son Niveau Initial¹ l'investisseur reçoit² à la date d'échéance, le 10 octobre 2034 :

Le capital initial

(soit un Taux de Rendement Annuel Net² de -1,00%)

Cas favorable : Si l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 65% de son Niveau Initial¹, l'investisseur reçoit² à la date d'échéance, le 10 octobre 2034 :

Le capital initial +

Un gain de 1,75% par trimestre écoulé depuis le 30 septembre 2024, soit 70,00% du capital initial

(soit un Taux de Rendement Annuel Net² de 4,38%)

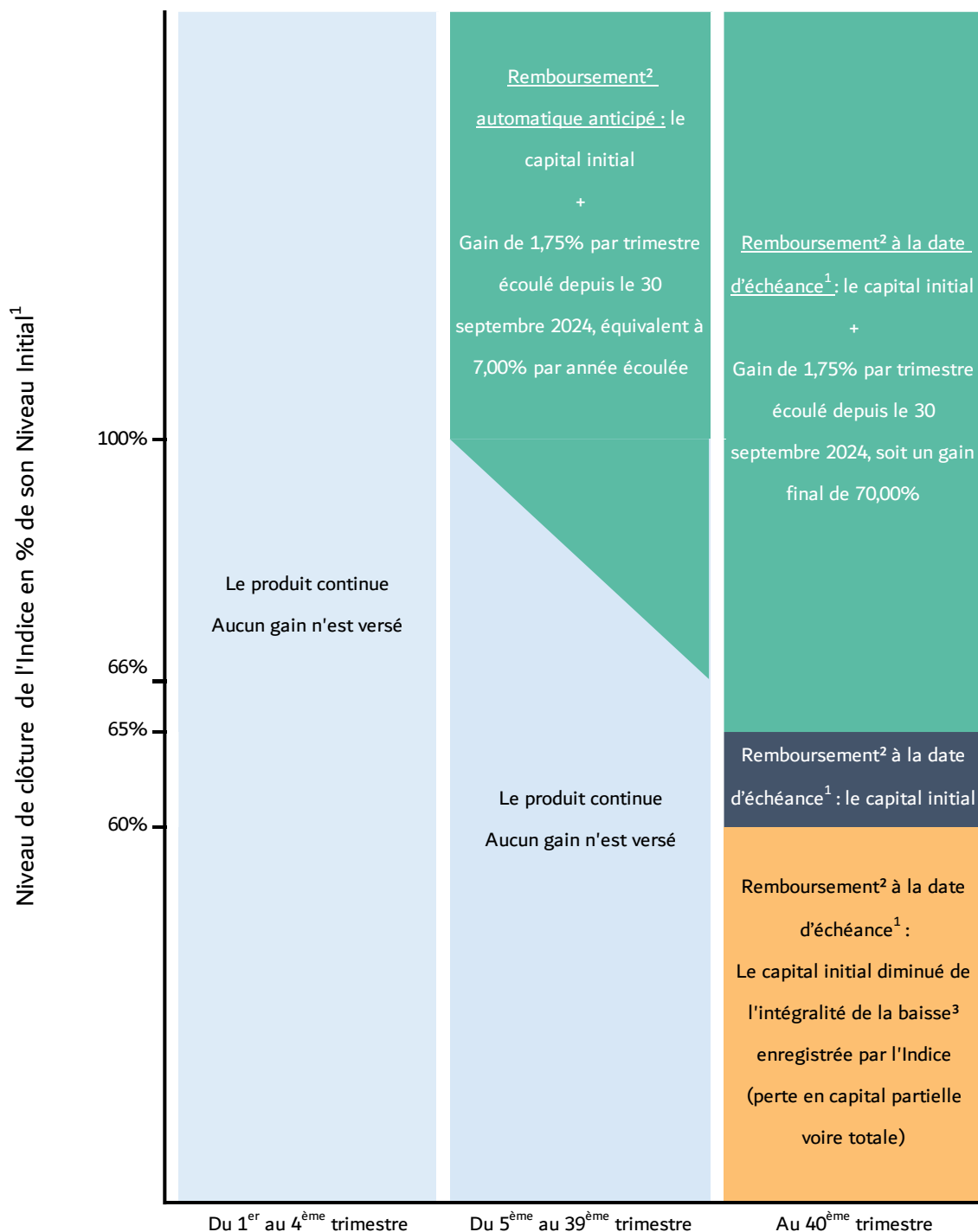
1. Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 11 pour le détail des dates et des barrières.

2. Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent nets hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel ou collectif) ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

3. La baisse de l'Indice est l'écart entre son Niveau Initial¹ et son niveau de clôture à la date de constatation finale (le 02 octobre 2034) exprimée en pourcentage de son Niveau Initial¹.



. Détail du mécanisme de remboursement

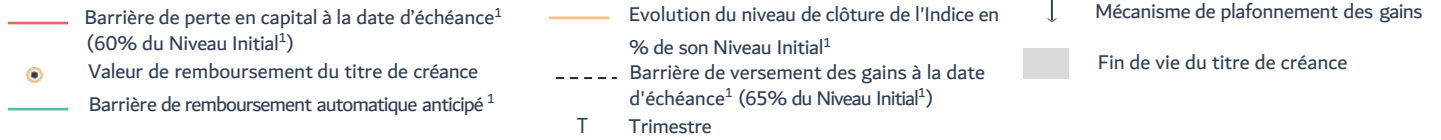


1. Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 11 pour le détail des dates et des barrières.

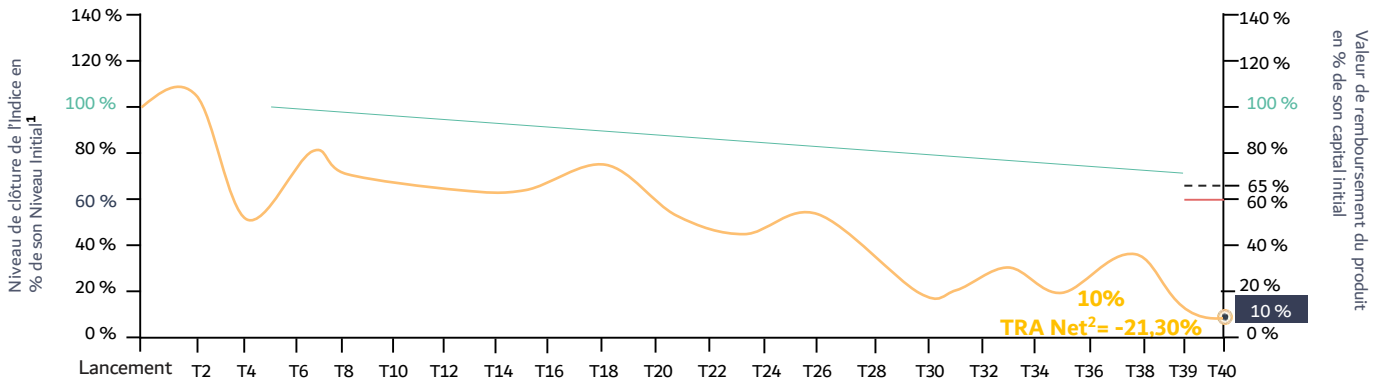
2. Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent nets hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel ou collectif) ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

3. La baisse de l'Indice est l'écart entre son Niveau Initial¹ et son niveau de clôture à la date de constatation finale (le 02 octobre 2034) exprimée en pourcentage de son Niveau Initial¹.

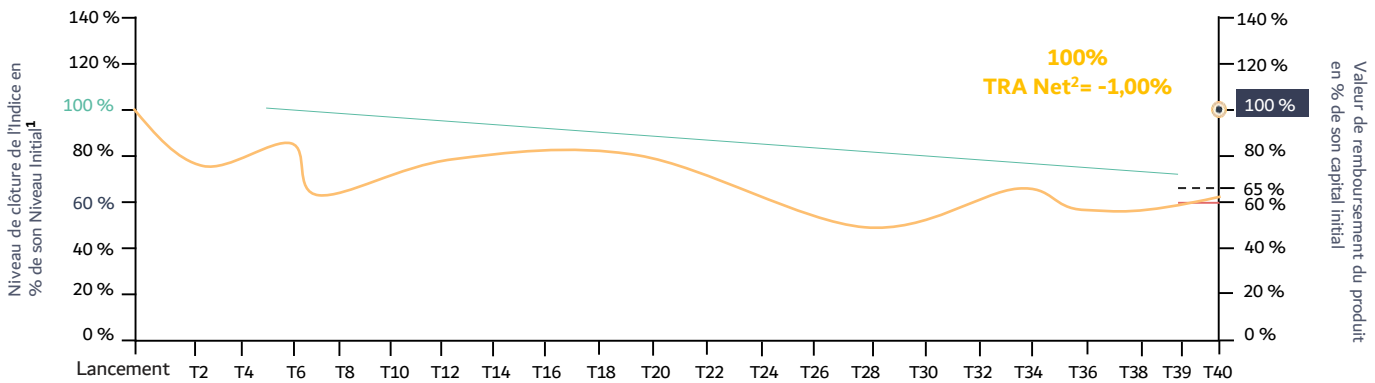
. Illustrations du mécanisme de remboursement



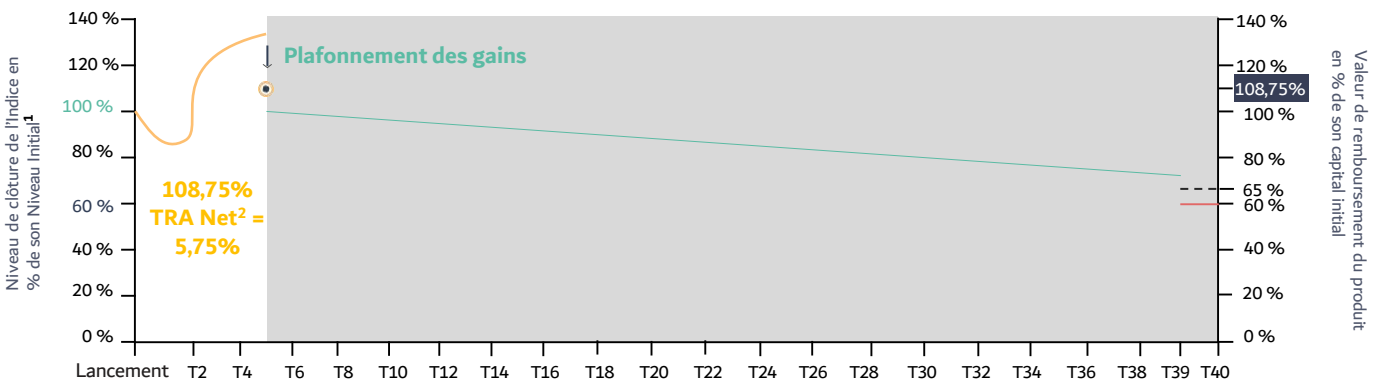
Scénario défavorable : Marché fortement baissier à long terme



Scénario intermédiaire : Marché modérément baissier à long terme



Scénario favorable : Marché fortement haussier à court terme (mise en évidence du plafonnement des gains)



Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale. Les montants sont bruts, hors frais propres annuels et prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement, sauf défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et sauf défaut de paiement, faillite et mise en résolution du Garant.

1. Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 11 pour le détail des dates et des barrières.
 2. Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent nets hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel ou collectif) ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

. Illustrations du mécanisme de remboursement

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire les mécanismes du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. **Ces données sont présentées hors frais et fiscalité applicables au cadre de l'investissement.**

Scénario défavorable : Marché fortement baissier à long terme

- De la fin du 5^{ème} trimestre à la fin du 39^{ème} trimestre à compter de la date de constatation initiale (le 30 septembre 2024), aux dates de constatation trimestrielle¹, l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à la barrière de remboursement automatique anticipé¹. **Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et le produit continue.**
- À l'issue des 40 trimestres, à la date de constatation finale (le 02 octobre 2034) l'Indice clôture à 10% de son Niveau Initial¹, soit en-dessous du seuil de 60% de son Niveau Initial¹ : **l'investisseur reçoit² alors à la date d'échéance¹ le capital initial diminué de l'intégralité de la baisse³ de l'Indice enregistrée à cette date, soit 10% de son capital initial. L'investisseur subit une perte en capital dans cet exemple.** Dans ce scénario, le Taux de Rendement Annuel Net² est égal à -21,30%, équivalent à celui d'un investissement direct dans l'Indice.
- Dans le cas le plus défavorable où l'Indice céderait l'intégralité de sa valeur, **la perte en capital serait totale et le montant remboursé nul.**

Scénario intermédiaire : Marché modérément baissier à long terme

- De la fin du 5^{ème} trimestre à la fin du 39^{ème} trimestre à compter de la date de constatation initiale (le 30 septembre 2024), aux dates de constatation trimestrielle¹, l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à la barrière de remboursement automatique anticipé¹. **Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et le produit continue.**
- À l'issue des 40 trimestres, à la date de constatation finale (le 02 octobre 2034) l'indice clôture à 62% de son Niveau Initial¹, soit au-dessus du seuil de 60% de son Niveau Initial¹ mais en dessous du seuil de 65% de son Niveau Initial¹ : **l'investisseur reçoit² alors à la date d'échéance¹ son capital initial.**
- Dans ce scénario, le Taux de Rendement Annuel Net² est égal à -1,00% contre un Taux de Rendement Annuel Net² de -5,61% dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice.

Scénario favorable : Marché fortement haussier à court terme (mise en évidence du plafonnement des gains)

- À la fin du 5^{ème} trimestre à compter de la date de constatation initiale (le 30 septembre 2024), soit la 1^{ère} date de constatation trimestrielle¹, l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à la barrière de remboursement automatique anticipé (soit 135% dans cet exemple). **Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement activé.**
- L'investisseur reçoit² à la date de remboursement anticipé automatique¹ correspondante son capital initial majoré d'un gain fixe plafonné de 1,75% par trimestre écoulé depuis le 30 septembre 2024, soit 108,75% du capital initial, ce qui représente un gain de 8,75% contre 35% pour un investissement direct dans l'Indice.
- Dans ce scénario, le Taux de Rendement Annuel Net² est alors égal à 5,75%, contre un Taux de Rendement Annuel Net² de 25,36% dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice, **du fait du mécanisme de plafonnement des gains.**

1. Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 11 pour le détail des dates et des barrières.

2. Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent nets hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel ou collectif) ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

3. La baisse de l'Indice est l'écart entre son Niveau Initial¹ et son niveau de clôture à la date de constatation finale (le 02 octobre 2034) exprimée en pourcentage de son Niveau Initial¹.



. Présentation du sous-jacent

Description de l'Indice Morningstar Developed Markets Select 30 Decrement 50 Point GR EUR Index_

L'indice Morningstar Developed Markets Select 30 Decrement 50 Point GR EUR (code Bloomberg : MONDE50 Index) est un indice actions créé, calculé et publié par Morningstar depuis le **6 novembre 2023**.

L'univers de l'Indice est composé des actions de la zone Euro, des Etats-Unis et du Japon composant l'indice benchmark Morningstar Global Markets.

L'indice sélectionne les 15 plus grandes capitalisations boursières flottantes de la zone Euro, les 12 plus grandes capitalisations boursières flottantes américaines et les 3 plus grandes capitalisations boursières japonaises. Les actions sont pondérées selon leur capitalisation boursière flottante au sein de chacune des 3 régions sous la contrainte d'une pondération totale de 50% pour la zone Euro, 40% pour les Etats-unis et 10% pour le Japon, soumis à un cap de 10% par action. La composition de l'Indice est reconstituée semi-annuellement et la pondération fait l'objet d'un rebalancement trimestriel.

L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 50 points d'indice par an, ce qui résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement. Si les dividendes bruts distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. La fréquence de déduction du prélèvement forfaitaire sur l'indice Morningstar Developed Markets Select 30 Decrement 50 Point GR EUR est journalière et est donc différente de la fréquence de distribution des dividendes des actions composant l'indice Morningstar Developed Markets Select 30 Decrement 50 Point GR EUR .

Nous attirons votre attention sur le fait que le niveau de prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an a été historiquement supérieur au niveau moyen des dividendes bruts annuels détachés par les actions composant l'Indice et réinvestis dans ce dernier.

À titre illustratif, un niveau de prélèvement forfaitaire et constant de 50 points d'indice pour un niveau de l'indice Morningstar Developed Markets Select 30 Decrement 50 Point GR EUR à 908.6234 points (le niveau de l'Indice en date du 12 avril 2024) correspond à 5,50% de la valeur de l'Indice à cette date. À titre d'information, le niveau moyen des dividendes bruts annuels détachés par les actions composant l'indice Morningstar Developed Markets Select 30 Decrement 50 Point GR EUR depuis le 12 avril 2014 est de 2,67% (Source : Bloomberg, 12 avril 2024).

La valeur des dividendes passés n'est pas un indicateur de la valeur des dividendes futurs.

Par ailleurs, si le montant annuel des dividendes réinvestis dans l'Indice est inférieur au prélèvement forfaitaire de 50 points, la méthode de prélèvement forfaitaire d'un montant fixe de 50 points aura un impact plus important sur la performance de l'Indice en cas de baisse de ce dernier. Ainsi, en cas de baisse des actions composant l'Indice, la baisse de l'Indice sera accélérée et amplifiée car le prélèvement forfaitaire, d'un niveau constant de 50 points d'indice, pèsera de plus en plus fortement, relativement au niveau de l'Indice.

Pour plus d'informations sur cet indice, vous pouvez consulter le site [Morningstar Developed Markets Select 30 Morningstar Indexes](#)¹.

Pour des informations en français, il est également possible de consulter à titre indicatif uniquement le site [ZoneBourse | Morningstar Developed Markets Select 30 Decrement 50 Point GR EUR](#)².

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources jugées fiables. La responsabilité d'une quelconque entité de Citigroup ne saurait être engagée à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

1. <https://indexes.morningstar.com/indexes/details/morningstar-developed-markets-select-30-FS0000IHSI?currency=EUR&variant=TR%20Decrement%2050%20Point&tab=overview>

2. <https://www.zonebourse.com/cours/indice/MORNINGSTAR-DEVELOPED-MAR-167693405/cotations/>

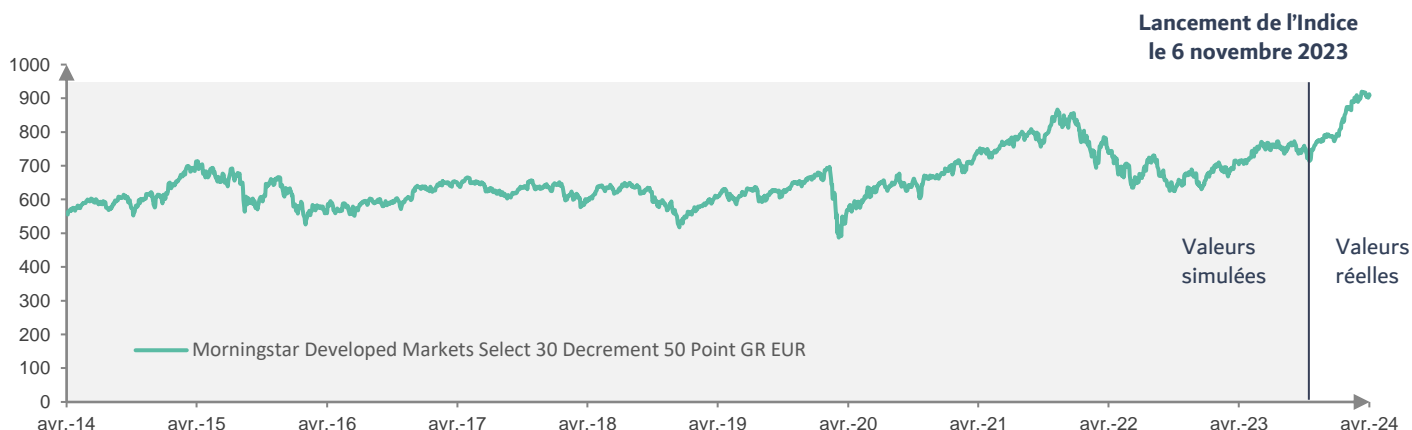


. Présentation du sous-jacent

Évolution de l'indice Morningstar Developed Markets Select 30 Decrement 50 Point GR EUR Index entre le 12/04/2014 et le 12/04/2024_

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ET/OU AUX SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES. CECI EST ÉGALEMENT VALABLE POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

Toutes les données précédant le 6 novembre 2023 sont le résultat de simulations de performances passées visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé. Toutes les données suivant cette date sont le résultat de performances passées.

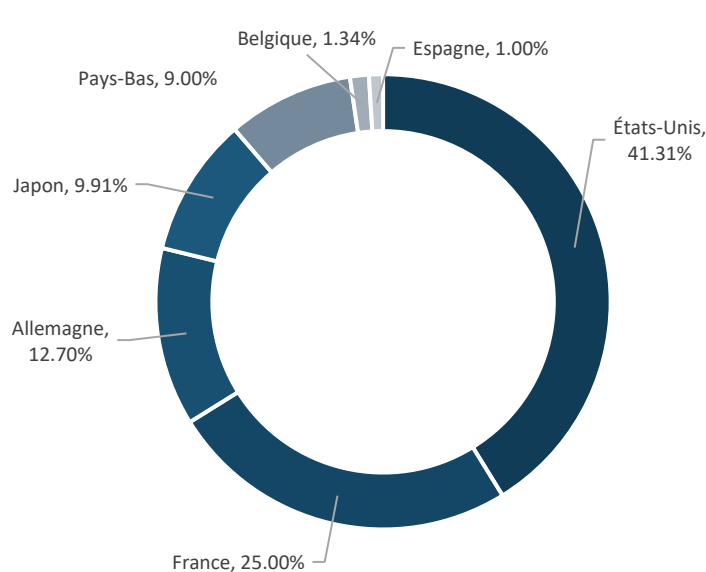


Performances cumulées et simulées de l'Indice Morningstar Developed Markets Select 30 Decrement 50 Point GR EUR Index

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
29,05%	22,75%	49,22%	63,10%

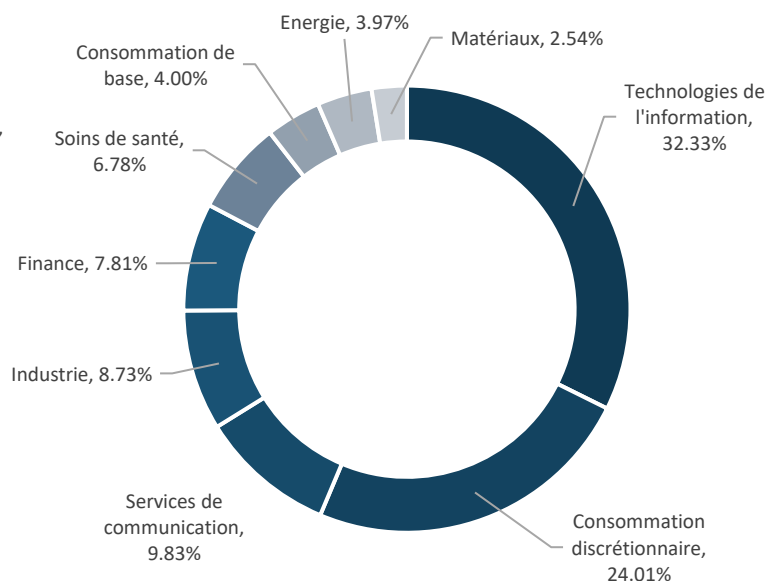
Source : Bloomberg, le 12 avril 2024

Répartition géographique de l'Indice¹



Source : Bloomberg, le 12 avril 2024

Répartition sectorielle de l'Indice



L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources jugées fiables. La responsabilité d'une quelconque entité de Citigroup ne saurait être engagée à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

1. La répartition géographique est faite selon les règles de Morningstar définies en page 5 du Rulebook (<https://indexes.morningstar.com/docs/rulebook/morningstar-global-markets-xus-index-rulebook>)

Principales caractéristiques financières

Forme	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à la date d'échéance. Bien que la formule de remboursement et le paiement des sommes dues par l'Émetteur au titre du produit soient garantis par le Garant, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice.
Émetteur	Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A ¹
Garant	Citigroup Global Markets Limited ¹
Devise	Euro (EUR - €)
Code ISIN	FR001400PHI5
Période de commercialisation	Du 29/04/2024 au 30/09/2024 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe atteint (30 000 000 EUR), la commercialisation du titre de créance « Planifique Dégressif 9 » peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 30/09/2024, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur
Offre au public	Offre ne donnant pas lieu à la publication d'un prospectus exclusivement (placement privé uniquement).
Sous-jacent	Indice Morningstar Developed Markets Select 30 Decrement 50 Point GR EUR, calculé en réinvestissant les dividendes bruts et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 50 points d'indice par an, ce qui est moins favorable pour l'investisseur (code Bloomberg: MONDE50 Index ; devise de référence : EUR).
Éligibilité	Compte-titres dans le cadre d'une offre ne donnant pas lieu à la publication d'un prospectus exclusivement (placement privé uniquement) et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel ou collectif).
Montant minimum de souscription	100 000 EUR. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel ou collectif), ce minimum d'investissement ne s'applique pas.
Garantie du capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie, ni à la date d'échéance
Valeur nominale du produit	1 000 EUR
Prix d'émission/ de souscription	100% de la valeur nominale du produit
Montant de l'émission	30 000 000 EUR
Date d'émission	29/04/2024
Niveau Initial	Niveau de clôture de l'indice Morningstar Developed Markets Select 30 Decrement 50 Point GR EUR à la date de constatation initiale.
Date de constatation initiale	30/09/2024
Date de constatation finale	02/10/2034
Date d'échéance	10/10/2034 (en l'absence de remboursement automatique anticipé)
Dates de constatation trimestrielle	30/12/2025 ; 30/03/2026 ; 30/06/2026 ; 30/09/2026 ; 30/12/2026 ; 30/03/2027 ; 30/06/2027 ; 30/09/2027 ; 30/12/2027 ; 30/03/2028 ; 30/06/2028 ; 02/10/2028 ; 04/01/2029 ; 03/04/2029 ; 02/07/2029 ; 01/10/2029 ; 04/01/2030 ; 01/04/2030 ; 01/07/2030 ; 30/09/2030 ; 30/12/2030 ; 31/03/2031 ; 30/06/2031 ; 30/09/2031 ; 30/12/2031 ; 30/03/2032 ; 30/06/2032 ; 30/09/2032 ; 30/12/2032 ; 30/03/2033 ; 30/06/2033 ; 30/09/2033 ; 30/12/2033 ; 30/03/2034 ; 30/06/2034
Dates de remboursement automatique anticipé	07/01/2026 ; 08/04/2026 ; 07/07/2026 ; 07/10/2026 ; 07/01/2027 ; 06/04/2027 ; 08/07/2027 ; 07/10/2027 ; 06/01/2028 ; 06/04/2028 ; 10/07/2028 ; 10/10/2028 ; 11/01/2029 ; 10/04/2029 ; 10/07/2029 ; 09/10/2029 ; 11/01/2030 ; 08/04/2030 ; 09/07/2030 ; 07/10/2030 ; 07/01/2031 ; 07/04/2031 ; 08/07/2031 ; 07/10/2031 ; 07/01/2032 ; 06/04/2032 ; 08/07/2032 ; 07/10/2032 ; 06/01/2033 ; 06/04/2033 ; 08/07/2033 ; 07/10/2033 ; 09/01/2034 ; 06/04/2034 ; 10/07/2034
Barrière de remboursement automatique anticipé	La barrière de remboursement automatique anticipé est fixée à 100% du Niveau Initial à la 1ère date de constatation trimestrielle, soit le trimestre 5 (le 30 décembre 2025) et diminuera de 1,00% chaque trimestre jusqu'au trimestre 39 (le 30 juin 2034).
Barrière de paiement des gains à la date d'échéance	65% du Niveau Initial de l'Indice
Barrière de perte en capital à la date d'échéance	60% du Niveau Initial de l'Indice
Marché secondaire	Citigroup Global Markets Europe AG peut proposer, dans des conditions normales de marché, quotidiennement des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit. Cf. le paragraphe « Rachat à l'initiative de l'investisseur » dans la section Avertissement en page suivante.
Commission	Citigroup Global Markets Europe AG et/ou ses affiliés paiera une commission calculée sur le montant des titres de créance effectivement placés. La commission est incluse dans le prix d'achat des titres de créance et n'excédera pas 1,00% TTC par an multiplié par la durée maximale des titres de créance. Le paiement de l'intégralité de la commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres de créance. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès du distributeur ou de l'Émetteur.
Agent de calcul	CGML, ce qui peut être source de conflit d'intérêts. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.
Cotation	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).
Droit applicable	Droit français
Périodicité et publication de la valorisation	Quotidienne, disponible sur Reuters, SIX Telekurs, Bloomberg. Les prix indicatifs sont par ailleurs tenus à disposition du public en permanence sur demande.
Double valorisateur	Une double valorisation est établie tous les 15 jours par REFINITIV. Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de CITIGROUP.

1. Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A. : Standard & Poor's A+ / Moody's A1 / Fitch A+ Citigroup Global Markets Limited : Standard & Poor's A+ / Moody's A1 / Fitch A+. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 12 avril 2024. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation et ne sont pas une garantie de solvabilité du Garant et de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre de créance

Informations importantes

Principaux facteurs de risque

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de Base avant tout investissement dans ce produit. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs :

Risque de perte en capital : Le titre de créance présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie (en cas de revente des titres de créance avant la date d'échéance) et à la date d'échéance. La valeur de remboursement du titre de créance peut être inférieure au montant de l'investissement initial. **Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.**

Risque de crédit : L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant au titre de la garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des titres de créance émis par l'Émetteur.

Risque de marché : Le titre de créance peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de valeur (en raison notamment de l'évolution du niveau, du (ou des) sous-jacent(s), des taux d'intérêt et de la prime de crédit), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire même rendre le titre de créance totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du titre de créance et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque lié au sous-jacent : Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice Morningstar Developed Markets Select 30 Decrement 50 Point GR EUR.

Événements extraordinaires/perturbateurs affectant l'Indice : Afin de tenir compte des conséquences d'événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) sous-jacent(s) du produit notamment, la documentation juridique (telle que renseignée à la rubrique « Disponibilité du Prospectus » ci-dessous) prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et dans certains cas, (ii) le remboursement automatique anticipé du produit. Ces événements peuvent entraîner une perte pour l'investisseur.

Avertissement

Le présent document est un document non contractuel et non réglementaire à caractère promotionnel. Il est destiné à être utilisé dans le cadre d'une offre ne donnant pas lieu à la publication d'un prospectus exclusivement (placement privé uniquement) et de ce fait n'a pas été soumis à l'Autorité des Marchés Financiers. Ce produit est un produit complexe qui peut être difficile à comprendre.

Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du patrimoine global des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. Les principales caractéristiques du produit figurant aux présentes n'en sont qu'un résumé. Les investisseurs sont invités, avant toute décision d'investissement, à prendre connaissance de la documentation juridique du produit telle que renseignée à la rubrique "Disponibilité du Prospectus" ci-après et à lire attentivement la rubrique facteurs de risques du Prospectus de Base relatif au produit. En cas d'incohérence entre ce document et la documentation juridique du produit, cette dernière prévaut. Il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans le produit et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir consulté, s'ils l'estiment nécessaire, leurs propres conseils (juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre) pour s'assurer de la compatibilité d'un investissement dans le produit notamment avec leur situation financière. Ils ne sauraient s'en remettre à une quelconque entité de Citigroup pour cela. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Citigroup ne peut être tenu responsable des conséquences financières, juridiques, fiscales ou autre résultant d'un investissement direct ou indirect dans le produit.

Disponibilité du Prospectus : La documentation juridique du produit qui en décrit l'intégralité des modalités est composée des [Conditions Définitives](#) (Issue Terms) rédigées dans le cadre du [Prospectus de Base](#) dénommé « Citi Global Medium Term Note Programme » approuvé et publié le 15 décembre 2023 (tel que complété ou modifié par ses [suppléments](#)). Le Prospectus de Base (en ce compris, ses suppléments) a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Banque Centrale d'Irlande (Central Bank of Ireland, « CBI ») et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. **L'approbation du Prospectus de Base par la CBI ne doit pas être considérée comme un avis favorable de la part de la CBI d'investir dans le produit.**

Le Prospectus de Base, les suppléments à ce Prospectus de Base et les Conditions Définitives (Issue Terms) sont également disponibles sur le site <https://fr.citifirst.com/>, à l'adresse <https://fr.citifirst.com/structured-products/FR001400PHI5/> et sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.luxse.com) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Citigroup Global Markets Europe AG (« CGME ») à l'adresse Citigroup Global Markets Europe AG, Reuterweg 16, 60323 Frankfurt am Main, Allemagne sur simple demande. Des suppléments complémentaires au Prospectus de Base pouvant éventuellement être adoptés avant la clôture de la période d'offre ou l'admission aux négociations du produit sur un marché réglementé, les investisseurs sont invités à se référer au site <https://fr.citifirst.com/documentation-legale/> où de tels suppléments seront publiés avant de prendre leur décision d'investissement. Le Prospectus de Base et ses suppléments déjà publiés sont aussi accessibles sur ce site. Dans le cas où un ou plusieurs suppléments sont adoptés pendant la période de commercialisation, les Conditions Définitives seront modifiées et réitérées, dès lors que le(s) supplément(s) pertinent(s) s'y réfère(nt) directement. Les Conditions Définitives modifiées et réitérées seront publiées en remplacement des Conditions Définitives initiales.

Disponibilité du document d'informations clés : Le document d'informations clés (KID) relatif à ce produit peut être consulté et téléchargé à l'adresse <https://www.regxchange.com/trades/kid?id=FR001400PHI5&lang=FR&jurisdiction=FR>

Garant : Le produit bénéficie d'une garantie de Citigroup Global Markets Limited (« CGML »), (le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par l'Émetteur au titre du produit est garanti par le Garant. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Rachat à l'initiative de l'investisseur : Dans des conditions normales de marché, CGME a l'intention de racheter le titre de créance, sans que cela ne constitue un engagement ferme de sa part, aux investisseurs désireux de revendre ce dernier avant son échéance effective à un prix déterminé en fonction des paramètres de marché (qui pourrait être inférieur à sa valeur nominale). La fourchette achat-vente indicative applicable par CGME en cas de revente avant l'échéance finale, sera, dans des conditions normales de marché et en fonction de la proximité des barrières, de 1%, sous réserve de son droit de modifier à tout moment cette fourchette. Néanmoins, CGME se réserve le droit notamment en cas d'événements perturbateurs (incluant de manière non limitative un dérèglement de marché ou une détérioration de la qualité de crédit de l'Émetteur), de ne pas racheter tout ou partie du titre de créance aux porteurs, ce qui rendrait la revente de celui-ci impossible.

Frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au contrat d'assurance : L'ensemble des données est présenté hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel ou collectif) et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables audit contrat. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. La remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent.

Conflit d'intérêts : CGME, CGML ou leurs affiliées, filiales et participations respectives, collaborateurs ou clients peuvent soit avoir un intérêt, soit détenir ou acquérir des informations sur tout instrument financier, indice ou marché mentionné aux présentes qui pourrait engendrer un conflit d'intérêts potentiel ou avéré.

Restriction de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans le produit.

Restrictions permanentes de vente aux Etats-Unis : Les titres décrits aux présentes sont des titres faisant l'objet de restrictions permanentes aux Etats-Unis et n'ont pas fait ni ne feront l'objet d'un enregistrement en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933 (U.S. SECURITIES ACT of 1933), telle que modifiée (la "Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières") et ne peuvent à aucun moment, être la propriété légale ou effective d'une "US Person" tel que ce terme est défini dans la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières et par voie de conséquence, sont offerts et vendus hors des Etats-Unis à des personnes qui ne sont pas des ressortissants des Etats-Unis sur le fondement de la Réglementation S (Reg S) de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières.

Agréments : CGML est une société autorisée par la Prudential Regulation Authority et régulée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority et a son siège social au 33 Canada Square, Canary Wharf, Londres E14 5LB. CGME est une société autorisée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BAFIN) et a son siège social au Reuterweg 16, 60323 Francfort (Main), Allemagne.

Avertissement relatif à Morningstar : Morningstar Developed Markets Select 30 Decrement 50 Point GR EUR est une marque de service de Morningstar Inc et a fait l'objet d'une licence d'utilisation à certaines fins au profit de Citigroup et ses affiliés. Le produit PLANIFIQUE DÉGRESSIF 9 n'est pas parrainé, approuvé, vendu ni promu par Morningstar et Morningstar ne donne aucune appréciation quant à l'opportunité d'investir dans le produit PLANIFIQUE DÉGRESSIF 9.

Citi et Citigroup sont des marques déposées de Citigroup Inc ou de ses filiales utilisées et déposées dans le monde entier © tous droits réservés - 2024.



www.silex-partners.com

PARIS

GENÈVE

ZURICH

LUGANO

LUXEMBOURG

MONACO

LONDRES

SILEX Finance _ 32 rue de Monceau, 75008 PARIS _ +33 1 83 75 72 77 _ silexfi@silex-partners.com

Disclaimer

Article promotionnel. Ce document ainsi que toute information y afférente sont destinés à être distribués uniquement aux personnes concernées. Le destinataire ne doit ni modifier, ni le copier/plagier, ni agir en s'appuyant sur ce document, sans autorisation préalable de SILEX. Ce contenu n'est pas destiné à être une sollicitation ni une offre de service, il a uniquement pour objet d'informer les investisseurs potentiels. La préparation des informations fournies dans le présent document se fait avec un niveau élevé de soins. Néanmoins, des erreurs sont possibles. Le destinataire de ce document est invité à s'enquérir des conseils de professionnels afin de discuter des risques encourus avec les entreprises décrites dans ce document. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les références à certains titres et instruments financiers sont données à titre d'illustration uniquement. SILEX suppose que tous les utilisateurs comprennent les risques liés aux activités décrites dans le présent document. SILEX se réserve le droit de modifier à tout moment le contenu et les termes de ce document. Tous droits réservés.

Les sociétés de gestion mentionnées dans ce document le sont à but purement illustratif. Les instruments financiers présentés sont utilisés à titre d'exemple. SILEX ne conseille ni n'incite en aucune manière à l'investissement dans les produits financiers présentés dans ce document. © 2024 SILEX FINANCE Tous droits réservés.